

HIVER 2026

MISE À JOUR DU PORTAIL DE L'INDUSTRIE DES BOISSONS

Encorp est heureuse d'annoncer que le *Portail de l'industrie des boissons* a été mis à jour afin de permettre la production de rapports pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Lorsqu'ils remplissent un rapport, tous les utilisateurs devront choisir la province pour laquelle ils effectuent un versement.

[LIRE LA SUITE](#)

RETOUR SUR LE WEBINAIRE POUR L'Î.-P.-É.

Nous tenons à remercier tous les membres de l'industrie des boissons qui ont participé à notre webinaire d'information le 26 février 2026 concernant le nouveau programme d'écologisation des récipients à boisson à responsabilité élargie des producteurs à l'Île-du-Prince-Édouard. [LIRE LA SUITE](#)

ENCORP ATLANTIQUE ACCUEILLE MEGAN BOYLE AU SEIN DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION



Encorp Atlantique est heureuse d'accueillir Megan Boyle à titre de nouvelle directrice de son conseil d'administration.

Megan occupe actuellement le poste de directrice principale des affaires gouvernementales chez Red Bull Amérique du Nord, où elle dirige des initiatives de représentation législative, des stratégies en relations gouvernementales et soutient les efforts de gestion de crise dans plusieurs juridictions. [LIRE LA SUITE](#)

TRANSITION IMMINENTE VERS LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

UN RETOUR QUI VAUT LE DÉTOUR

Obtenez désormais le remboursement **complet** de la consigne.

Rapportez vos récipients à boisson vides à un centre de remboursement pour empocher la pleine consigne.

20¢ **VERRE DE PLUS DE 500 ML ALCOOL SEULEMENT**

10¢ **TOUS LES AUTRES RÉCIPIENTS**

Des frais de recyclage des récipients (FRR) pourraient s'ajouter au prix de certaines boissons, ou être inclus dans le prix. Les FRR sont des éco-frais qui servent à recouvrer le coût de recyclage des récipients.

cavautleretour.ca

encorp^{re} RECYCLE

Cette affiche offre un aperçu des documents destinés au public qui seront diffusés à compter du 1^{er} avril, afin d'aider les résidents de l'Î.-P.-É. à comprendre le nouveau programme d'écologisation des récipients à boisson.

Le 1^{er} avril 2026, l'Île-du-Prince-Édouard opérera la transition vers un programme d'écologisation des récipients à boisson à responsabilité élargie des producteurs.

Si votre entreprise ne l'a pas déjà fait, nous vous invitons à remplir le *Formulaire des coordonnées*

du producteur et le *Formulaire d'enregistrement des boissons*, tous deux [disponibles sur notre site Web](#), et à nous les faire parvenir dès que possible. Une fois que nous les aurons reçus, notre équipe juridique pourra commencer à préparer une entente pour votre entreprise. [LIRE LA SUITE](#)

MISE À JOUR CONCERNANT LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick fonctionne conformément au *Règlement 2024-37 sur les matières désignées* dans sa plus récente version. Une version mise à jour de la trousse d'informations pour les producteurs a été [rendue accessible sur le site Web d'Encorp](#) afin de refléter les modifications apportées au Règlement.

En tant qu'éco-organisme officiel assurant la gestion du programme à responsabilité élargie des producteurs au Nouveau-Brunswick, Encorp devait soumettre à Recycle NB un nouveau plan d'écologisation conforme au *Règlement* mis à jour, couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030. [LIRE LA SUITE](#)

STEWARDSHIP PLAN
NEW BRUNSWICK
BEVERAGE CONTAINERS PROGRAM
SUBMITTED TO RECYCLE NB - JUNE 27, 2025
REVISED - SEPTEMBER 15, 2025

encorp^{re} RECYCLE